

La Roche-sur-Yon, le mercredi 18 septembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

1 CŒUR DE VILLE : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/AGGLOMERATION ET BANQUE DES TERRITOIRES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La ville de La Roche sur Yon est lauréate de l'appel à projet national Cœur de Ville qui permet de mobiliser sur 5 ans, sur son territoire, les moyens de l'État et des partenaires afin de créer les conditions d'un développement partagé. Le développement du territoire de l'agglomération exige en effet une ville centre dynamique, structurante et rayonnante afin de jouer pleinement de jouer son rôle de chef lieu de département et de pôle d'équilibre au sein de la région des Pays de la Loire. Mais le développement d'un territoire est aussi un ensemble systémique composé de communes membres en développement et des projets structurants. Le projet de territoire 2015-2020 a organisé l'orientation dynamique à donner au territoire. La ville et l'agglomération souhaitent organiser le succès de cet accompagnement des partenaires présents sur notre territoire que ce soit dans le cadre de Cœur de ville ou dans le cadre de l'accompagnement des projets communautaires. La Caisse des Dépôts accompagne depuis plusieurs années ville, communes et agglomération dans le cadre de prêts à long terme afin de financer leur développement.

Il est proposé de conclure une convention cadre ayant pour objet de préciser le champ des actions menées par l'Agglomération et ses communes membres pouvant être accompagnées, selon les cas, soit sous forme d'ingénierie soit sous forme de financement en prêts de long-terme ou par des prises de participation dans des sociétés de projet aux côtés de partenaires publics et/ou privés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La décision modificative n° 3 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre la réalisation de dépenses et de recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 ADMISSION EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le conseil est appelé à se prononcer sur les admissions en non valeurs de 25 462,31 € et en créances éteintes pour 1 198,44 € pour le budget principal et les budgets annexes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 LIAISON DOUCE « VENANSULT - LA ROCHE-SUR-YON » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES-REGION 2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Les élus de l'Agglomération ont initié depuis 2015 une action politique forte et volontariste en faveur des modes doux. Cet engagement s'est traduit par l'approbation d'un Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes

confondus.

Approuvé en mai 2017, un Schéma Directeur des Cheminements Doux est venu préciser de manière opérationnelle l'objectif de développer les infrastructures pour les modes doux, et ainsi faire baisser la part modale de la voiture.
Au total, ce sont ainsi 197 kms de cheminements doux qui ont été identifiés à l'horizon 2030.

Parmi ce programme, il est prévu la réalisation de l'itinéraire doux n°4 « Venansault - La Roche-sur-Yon » à l'automne 2019 pour un montant total de travaux de 138 334 € HT.

Pour soutenir ce projet, il est proposé de solliciter au taux maximum de 80% une subvention de 110 667 € au titre de la priorité thématique 3 « Mettre en œuvre une politique raisonnée en matière de déplacements » du Contrat Territoires-Région 2020 signé le 28 novembre 2017 avec la Région des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 COMMERCIALISATION DU FONCIER ECONOMIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Conseil d'Agglomération a adopté en juillet 2019, son nouveau projet de territoire 2020-2030. Il a pour objectif de déterminer les orientations de développement à l'horizon 2030 notamment en matière de développement économique.

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite tout mettre en œuvre pour maintenir et accroître le dynamisme économique et ainsi favoriser une croissance génératrice d'emplois.

Pour atteindre ces objectifs, elle souhaite confier à un prestataire la commercialisation de son foncier économique. Cette mission actuellement assurée par un prestataire dans le cadre d'un marché arrive à son terme le 3 janvier 2020.

Une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert avec publicité communautaire.

L'objectif de ce nouveau marché est de fournir, pour une durée de 4 ans, à La Roche-sur-Yon Agglomération des prestations favorisant la mise en place de sa politique économique, dans une perspective de dynamisation du tissu d'entreprises et d'adaptation constante aux mutations.

La commercialisation du foncier économique comprend les 2 missions du précédent marché et 1 mission en variante :

1. l'implantation d'entreprises
2. l'administration des ventes foncières et immobilières
3. la viabilisation des parcelles commercialisées. Pour l'exécution de cette prestation, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non cette variante imposée.

Il est proposé de prendre acte de cette procédure et d'autoriser la signature du marché avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU MANDATAIRE ELU REPRESENTANT LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU SEIN D'ORYON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le conseil est appelé à examiner le rapport de son représentant au conseil d'administration d'ORYON sur l'activité de la SAEM autour des trois pôles

Développement Economique - Habitat et Projets Urbains - Gestion Immobilière, et sur sa situation financière qui fait apparaître

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 CONCESSIONS ORYON - ADOPTION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2018

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La présente délibération a pour objet d'approuver les comptes-rendus financiers 2018 des zones d'activités économiques (Horbetoux, La Landette Les Clouzeaux, La Grolle, Belle Place 2, Malboire, Eraudière) gérées par Oryon sous le régime de la concession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET MISSION D'ASSISTANCE A LA REALISATION D'OPERATIONS DE SEDENTARISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Roche-sur-Yon Agglomération a alterné différents modes de gestion : DSP, gestion en régie et actuellement gestion par un prestataire.

Le marché actuel arrive à échéance le 3 janvier 2020. Une consultation a donc été lancée pour son renouvellement. Les prestations sont les suivantes :

- Mission 1 : Gestion des aires d'accueil (mission principale)
- Mission 2 : Assistance à la réalisation d'opérations de sédentarisation (mission secondaire).

Il est proposé d'autoriser la signature du marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE VINGT-CINQ LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS EN VEFA FINANCES EN PLUS ET PLAI-R - 19 ROUTE DES SABLES A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de 25 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r à la Roche-sur-Yon. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE DOUZE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX INDIVIDUELS EN VEFA FINANCES EN PLUS ET PLAIR - 19 ROUTE DES SABLES A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'attribuer une subvention de 12 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAIR à la Roche-sur-Yon. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE CINQ LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAIR - « MON PLAISIR » A LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'attribuer une subvention de 13 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de 5 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAIR à la Chaize le Vicomte. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAIR - « LA PIRONNIERE » A LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'attribuer une subvention de 22 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAIR à la Ferrière. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT D'ORYON POUR LA REALISATION DE HUIT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAIR « CENTRE-BOURG » A AUBIGNY-LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé d'attribuer une subvention de 32 000 € au profit d'Oryon pour la réalisation de 8 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAIR à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 14 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 306 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS A NESMY.**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 306 000,00 €, soit 91 800,00 €, souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la C.D.C. pour la construction de 3 logements situés dans le lotissement La Paloire et Rue de la Vannoire sur la commune de Nesmy.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 15 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 547 240,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A THORIGNY**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 547 240,00 € soit 164 172,00 €, souscrit par ORYON auprès de la C.D.C. pour la construction de 6 logements situés Résidence Les Charmes à Thorigny.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 16 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 732 214,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A LA ROCHE-SUR-YON.**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 732 214,00 €, soit 219 664,20 €, souscrit par ORYON auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée pour la construction de 6 logements au Village Ilot B – Bourg-sous-la-Roche situés à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 17 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 485 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS A LA FERRIERE**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 485 000,00 €, soit 145 500,00 €, souscrit par Immobilière Podéliha auprès de la C.D.C. pour l'acquisition en VEFA de 4 logements au Hameau des Chanterelles II situés à la Ferrière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 18 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 126 605,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION D' 1 LOGEMENT A LA CHAIZE-LE-VICOMTE.**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 126 605,00 € soit 37 981,50 €, souscrit par la Coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel pour construction de 1 logement à Mon Plaisir (lot n°20) situé à la Chaize-Le-Vicomte.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 19 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution et l' autorisation de signature des marchés de travaux concernant la construction de la nouvelle scène de musiques actuelles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 20 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES**

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Le réseau des médiathèques de la Roche-sur-Yon Agglomération dispose d'un règlement intérieur qui a fait l'objet d'une délibération le 7 juin 2011. Ce règlement fixe les modalités de consultation et de prêt des documents.

Ce règlement doit être modifié pour intégrer des modalités nouvelles telles que la gratuité des prêts ainsi qu'une nouvelle offre de prêt d'instruments de musique qui sera proposée aux usagers.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 21 MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT UNIQUE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION**

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Suite à un contrôle de la CAF et à une nouvelle circulaire CAF relative au barème national des participations familiales (circulaire

n°2019-005), il y a nécessité d'une mise à jour du règlement de fonctionnement des structures petite enfance .
Le conseil est appelé à approuver ces modifications

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT EN APPLICATION DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur :

Rappel des décisions prises entre le 26 juin 2019 et le 10 septembre 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE